

Annexe VI - Contrat Territorial Sud Morvan – Les enjeux du bassin versant

La première phase du diagnostic réalisé par la cellule d'animation, validée par les membres du Comité de Pilotage, a permis de définir les enjeux et objectifs du Contrat Territorial :

Enjeux A : Préserver, reconquérir la fonctionnalité écologique des cours d'eau :

- A1 – Préserver, maintenir ou recréer une ripisylve de qualité,
- A2 – Améliorer la continuité écologique,
- A3 – Protéger le patrimoine naturel,
- A4 – Protéger les zones humides.

Enjeux B : Améliorer et préserver la qualité de l'eau :

- B1 – Réduire les rejets domestiques,
- B2 – Réduire les pollutions diffuses,
- B3 – Réduire les rejets industriels et artisanaux.

Enjeu C : Satisfaire les besoins en eau potable :

- C1 – Protéger la ressource en eau,
- C2 – Améliorer les unités de distributions présentant des problèmes sanitaires,
- C3 – Garantir la quantité d'eau potable disponible.

Enjeux D : Améliorer la connaissance et la communication :

- D1 – Développer la connaissance sur le fonctionnement des cours d'eau et milieux aquatiques,
- D2 – Communication et sensibilisation de tout public.

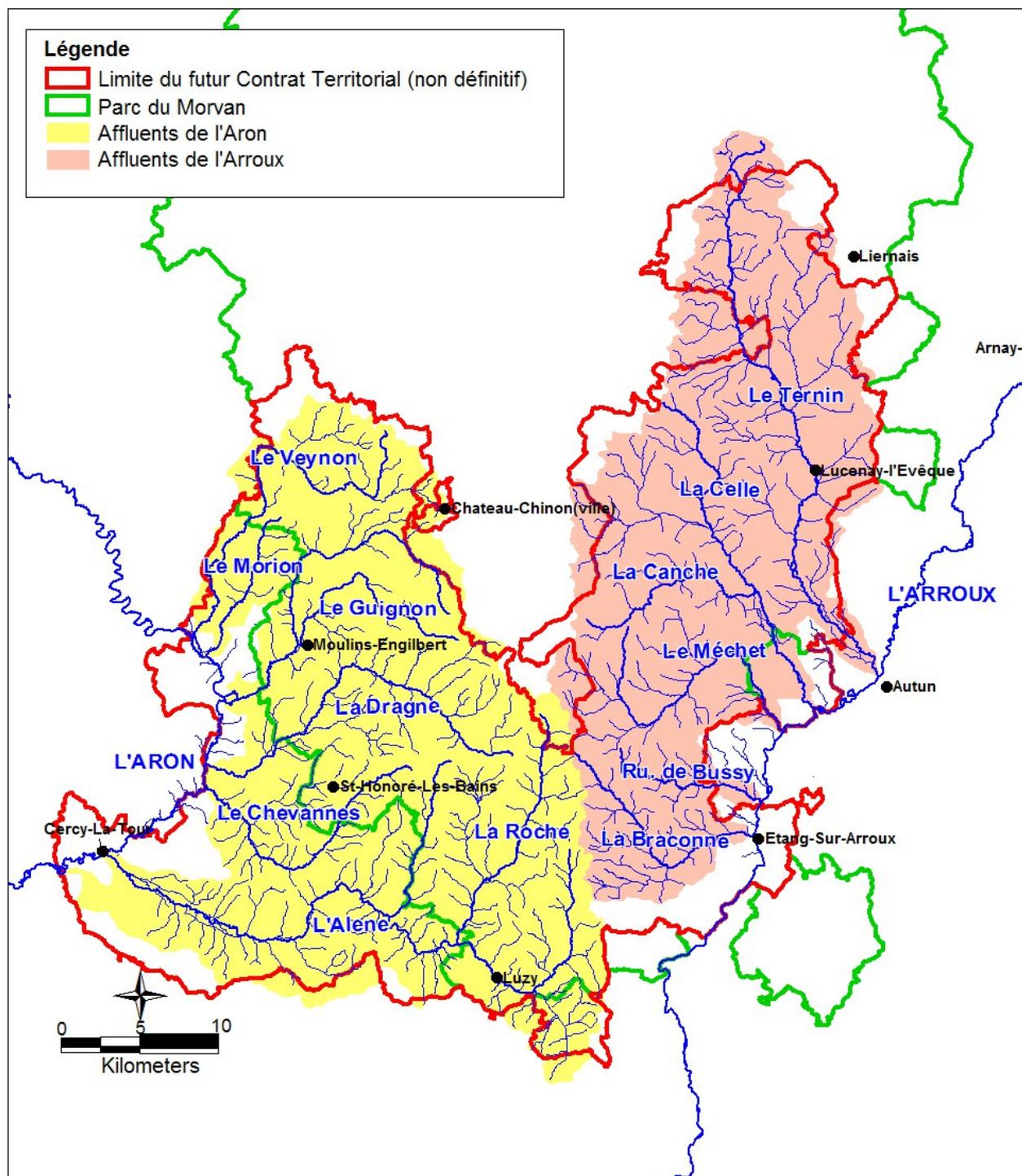


Illustration 1 : Carte des bassins versants inclus dans le Contrat Territorial « sud Morvan »